



**RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN  
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE**

**DATE :** Le 20 décembre 2021

**HEURE :** 19 h

**PRÉSENTS :** Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (conseiller), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Patricia Godin (conseillère), Patrice-Éloi Mallet (conseiller) et Elise Roussel (greffière et directrice générale par intérim)

**ABSENTE :** Marie-Lou Noël (mairesse suppléante)

**PUBLIC :** 6 personnes

**1. Ouverture de la réunion**

La séance est ouverte à 19h05.

**2. Divulgarion de conflit d'intérêts**

Le conseiller Caron déclare un conflit d'intérêts au point 4.14 en lien avec le don à la Fondation Sœur Cécile Renault puisqu'il est le co-président.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Patricia Godin que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point adoption de la politique de gouvernance du régime de retraite.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. Point à l'ordre du jour :**

**4.1 Études des objections – modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage – Projet Les Investissements B. Morin**

La greffière lit une lettre de suggestions reçue en lien avec le dossier.

**4.2 Première lecture par son titre de l'arrêté 77-2021-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Armand Caron que l'arrêté n°77-2021-01 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.3 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 77-2021-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé conseiller Armand Caron que l'arrêté n°77-2021-01 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SHIPPAGAN**

  
\_\_\_\_\_  
  
\_\_\_\_\_  
MAIRE  
GREFFIER

**4.4 Première lecture par son titre de l'arrêté 78-2021-06 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Patricia Godin que l'arrêté n°78-2021-06 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.5 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 78-2021-06 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Amélie- Ferron Roussel que l'arrêté n°78-2021-06 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.6 Dons au Marchands Entreprises Shippagan**

Considérant que l'équipe de hockey les Marchands Entreprises Shippagan est un moteur économique important pour la région, il est proposé par la conseillère Patricia Godin appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que la municipalité leur octroie une heure de pratique par semaine gratuitement, un tarif préférentiel de 500 \$ lors de leur partie locale et un don de 5 000 \$ pour appuyer leur gestion opérationnelle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.7 Nomination de l'auditeur indépendant externe pour l'année 2021**

La municipalité ayant reçu une soumission de la firme Paulin, Gagnon comptables professionnels agréés pour effectuer l'audit externe pour les années 2019, 2020 et 2021, et étant satisfaite de celle-ci, il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'auditeur indépendant externe pour la vérification de l'année 2021 soit la firme Paulin, Gagnon comptables professionnels agréés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.8 Renouvellement des mandats de chef pompier et du 2<sup>e</sup> Capitaine- Service d'incendie de Shippagan**

Les mandats du chef pompier et du 2<sup>e</sup> Capitaine de la brigade du service d'incendie de Shippagan seront échus le 31 décembre prochain. Monsieur Stéphane Hébert a signifié son intérêt à renouveler son mandat à titre de chef pompier. M. Dany Haché a également signifié son intérêt au poste de 2<sup>e</sup> capitaine, fonction qu'il assumait par intérim. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Patricia Godin de renouveler le mandat Monsieur Stéphane Hébert au poste de chef pompier et de nommer Monsieur Dany Haché au poste de 2<sup>e</sup> Capitaine pour une période de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.9 Transfert du fonds de fonctionnement eau & égout au fonds de réserve de capital eau & égout**

Une résolution a été adoptée le 5 mars 2012 afin de procéder à la signature d'une entente avec Fonds Chantiers Canada et la province du Nouveau-Brunswick concernant le remplacement des égouts sanitaires tel que décrit dans le projet Phase IV portant le # 27120. Cette entente indique que la Ville de Shippagan accepte d'établir une réserve pour immobilisation de 4 000\$ par année débutant en 2013 pour une période de dix ans, pour un total de 40 000\$. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Patricia Godin que la municipalité transfère un montant de 4 000\$ du fonds de fonctionnement eau & égout au fonds de réserve de capital eau & égout.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.10 Transfert du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de capital général**

Une résolution a été adoptée le 1<sup>er</sup> octobre 2018 afin que la municipalité accepte de transférer à partir de 2019 un montant de 10 000\$ par année pour une période de dix ans du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de capital général pour prévoir des coûts d'entretien à la Piscine régionale de Shippagan. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le conseil autorise de transférer un montant de 10 000 \$ du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de capital général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.11 Transfert du fonds de réserve de fonctionnement eau & égout au fonds de réserve de capital eau & égout**

Afin d'être conforme aux limites permises dans le fonds de réserve de fonctionnement eau & égout, il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le conseil autorise le transfert d'un montant de 60 000 \$ du fonds de réserve de fonctionnement eau & égout vers le fonds de réserve de capital eau & égout.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.12 Transfert du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de capital général**

À la suite d'une projection financière de l'état des résultats au 31 décembre 2021, il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le conseil autorise le transfert d'un montant de 160 000 \$ du fonds de fonctionnement général vers le fonds de réserve de capital général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.13 Transfert du fonds de fonctionnement eau & égout au fonds de réserve de capital eau & égout**

À la suite d'une projection financière de l'état des résultats au 31 décembre 2021, il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le conseil autorise le transfert d'un montant de 20 000 \$ du fonds de fonctionnement eau & égout au fonds de réserve de capital eau & égout.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Le conseiller Caron quitte son siège.**

**4.14 Demandes de dons**

La municipalité a reçu plusieurs demandes de dons, il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Patricia Godin d'octroyer les montants suivants :

- **Fondation Sœur Cécile Renault**, dans le cadre de leur campagne de financement annuelle en faveur de l'Accueil Sainte-Famille Inc, maison d'hébergement pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale et familiale dans la Péninsule acadienne – 1 000 \$
- **Foyer le Gouvernail et Maison Ted** pour leur projet d'aménagement extérieur pour les jeunes – 2 000 \$
- **Centre d'Activités l'Envol** afin de les aider à offrir des repas et collations aux gens qui fréquentent leur établissement – 1 000 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Le conseiller Caron reprend son siège**

**4.15 Adoption de la politique de gouvernance du régime de retraite**

Considérant les nouvelles exigences de la part de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick (FCNB), il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet d'adopter la politique de gouvernance du régime de retraite tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 19h48.

**6. Parole au public**

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 19h52.